

A une séance ordinaire du Conseil d'administration de la Régie d'assainissement des eaux du bassin de Laprairie tenue à l'Hôtel de Ville de Sainte-Catherine, 5365, boulevard Marie-Victorin en la Ville de Sainte-Catherine, jeudi le douzième jour du mois d'avril deux mille dix-huit, à 15:30 h., à laquelle sont présents Messieurs, Madame,

- Normand Dyotte, Maire - Ville de Candiac
- Christian Ouellette, Maire - Ville de Delson
- Jocelyne Bates, Mairesse - Ville de Sainte-Catherine
- Jean-Claude Boyer, Maire - Ville de Saint-Constant

formant le Conseil au complet sous la présidence de M. Donat Serres, Maire de la Ville de La Prairie

18-04-37

OCTROI D'UN CONTRAT POUR DES APPELS DE SERVICES ET TRAVAUX EN INSTRUMENTATION ET CONTROLE SUITE A UN APPEL D'OFFRES SUR INVITATION.

Le Secrétaire-trésorier fait rapport au Conseil que des soumissions sur invitations (appel d'offres #18-04) ont été demandés le 12 mars et que le 27 mars, la Régie a reçu les soumissions suivantes:

Entreprises:	PRIX	Nb Heures	Taux/hre
Concept Logique Industriel Inc.	95,000.00 \$	1,102	75.00\$
Automation RL .	94,969.35 \$	1,000	82.60\$
SGM Automation	94,992.35 \$	1,377	60.00\$

CONSIDÉRANT la lettre de la firme Aquatech, en date du 28 mars 2018 et transmettant l'analyse des soumissions reçues et l'identification du plus bas soumissionnaire offrant le grand nombre d'heures de travaux au plus bas taux horaire;

Après délibération, il est proposé par Mme. Jocelyne Bates, appuyé par M. Normand Dyotte et résolu unanimement:

QUE le Conseil d'administration de la Régie d'assainissement des eaux du bassin de Laprairie accorde le contrat pour "appels de service et travaux en instrumentation et contrôle à l'entreprise SGM Automation , 555 boul. des Érables, Salaberry de Valleyfield , Québec, J6T 6G3, plus bas soumissionnaire conforme, au montant de \$ 94,992.35 (quatre-vingt-quatorze mille neuf cent quatre-vingt-douze dollars et trente-cinq cents) toutes taxes incluses, le tout selon le devis d'appel d'offres #18-04.

QUE le Conseil d'administration de la Régie d'assainissement des eaux du bassin de Laprairie autorise le Président et/ou le Secrétaire-

trésorier à signer, pour et au nom de la Régie, s'il y a lieu, le contrat à intervenir entre les parties.